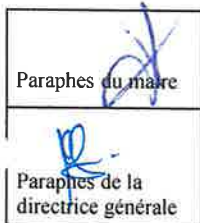


Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



Le 3 octobre 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le **2 octobre 2017** à 19h30, à l'Hôtel de Ville, au 292 Chemin de la Rivière, Canton de Cleveland (Québec), sous la présidence du maire, Monsieur Herman Herbers.

Conseillers présents : Monsieur Gerald Badger Monsieur Éric Courteau
 Monsieur Claude Gendron Madame Sylvie Giroux
 Monsieur Johnny Vander Wal

Le tout formant quorum conformément aux dispositions du Code Municipal.

Monsieur David Jr Crack est absent et son absence a été motivée.

Madame Claudette Lapointe, directrice générale est aussi présente.

2017-171 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Eric Courteau, appuyé par le conseiller Gerald Badger et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, en y ajoutant les points 8.8 à 8.10 à savoir :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
 - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 août 2017
 - 3.2 Approbation du procès-verbal de la séance du 5 septembre 2017
4. Correspondance
5. Divers comités (S/O)
6. Finance
 - 6.1 Présentation des comptes à payer
 - 6.2 Présentation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport
 - 6.3 Présentation des salaires, DAS et des frais de déplacements
 - 6.4 Dépôt des états comparatifs pour les 8 premiers mois de l'année 2017 puisque nous sommes en période électorale
7. Adoption de règlement et dispense de lecture (S/O)
 - 7.1 Adoption du règlement numéro 544 visant à modifier le règlement de construction numéro 449 et ses amendements
 - 7.2 Adoption du second projet de règlement numéro 545 visant à modifier le règlement sur les usages conditionnels numéro 447 et ses amendements
 - 7.3 Adoption du second projet de règlement numéro 546 visant à modifier le règlement de zonage numéro 446 et ses amendements
8. Affaires nouvelles et suivies
 - 8.1 Club de motoneige Alléghanish – Demande d'autorisation pour traverser certaines routes de la municipalité – saison 2017-2018
 - 8.2 Invitation à l'Oktobertfest du maire de Stoke
 - 8.3 Lignes directrices pour l'encadrement des activités de compostage et restriction concernant l'utilisation de sacs compostables
 - 8.4 Demande de Mélanie Chartier – Frais de remboursement soccer d'élite (Drummondville) pour sa fille
 - 8.5 Commission Scolaire des Sommets – Demande de consultation
 - 8.6 Acceptation de la soumission de Fusion Expert Conseil Inc. pour la préparation des plans et devis d'ingénierie
 - 8.7 Acceptation de la soumission de Bilodeau, Baril, Leeming, pour la préparation des plans d'architectes
 - 8.8 Chambre de commerce et d'industrie de la Région de Richmond – Renouvellement de l'adhésion 2017-2018
 - 8.9 Chambre de commerce et d'industrie de la Région de Richmond – Invitation au Lancement de sa nouvelle saison 2017-2018
 - 8.10 Varia
9. Rapport des activités de Monsieur le Maire
10. Période de questions pour le public
11. Levée de l'assemblée

Prochaine réunion : le 13 novembre 2017

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



2017-172 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2017-172-1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 28 AOÛT 2017

Il est proposé par le conseiller Claude Gendron, appuyé par la conseillère Sylvie Giroux et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 août 2017 soit adopté tel que présenté.

2017-172-2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DU 5 SEPTEMBRE 2017

Il est proposé par le conseiller Eric Courteau, appuyé par le conseiller Johnny Vander Wal et résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 5 septembre 2017 soit adopté tel que présenté.

----- CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée à la table du conseil et les suivis demandés par les membres du conseil seront effectués et déposés aux archives après épuration, le tout selon les bons vœux du conseil.

2017-173 FINANCE

2017-173-1 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Claude Gendron, appuyé par le conseiller Eric Courteau et résolu que les comptes à payer au montant de 84 727,71\$, tels que présentés aux membres du conseil, soient autorisés à être déboursés.

2017-173-2 PRÉSENTATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ET DES DÉPENSES DÉJÀ AUTORISÉES DEPUIS LE DERNIER RAPPORT

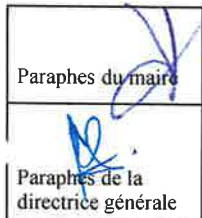
Il est proposé par le conseiller Gerald Badger, appuyé par la conseillère Sylvie Giroux et résolu d'entériner les dépenses incompressibles au montant de 63 715,29\$ et les dépenses déjà autorisées par le conseil au montant de 300,00\$ le tout tel que présenté aux membres du conseil. Le versement du don au montant de 100\$, adressé à Centraide-Estrie est refusé par le conseil. Cette décision modifie la résolution 2016-219 lors de l'acceptation de la liste des dons.

2017-173-3 PRÉSENTATION DES SALAIRES, DES DÉDUCTIONS À LA SOURCE ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS

Monsieur Claude Gendron déclare son conflit d'intérêts et se retire de l'approbation de ces dépenses puisqu'il est question du paiement des salaires, des déductions à la source et des dépenses d'emploi pour sa conjointe dans cette liste de comptes.

Il est proposé par le conseiller Gerald Badger, appuyé par le conseiller Johnny Vander Wal et résolu que les frais de déplacements au montant de 253,42\$ soient autorisés à être déboursés. D'entériner les versements des salaires nets pour le mois de septembre 2017 au montant de 11 327,05\$ et les déductions à la source du mois d'août 2017, au montant de 9 965,76\$.

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



2017-173-4 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS POUR LES 8 PREMIERS MOIS DE L'ANNÉE 2017 PUISQUE NOUS SOMMES EN PÉRIODE ÉLECTORALE

L'état comparatif des activités financières de fonctionnement pour la période de 8 mois terminée le 31 août 2017 a été déposé à la table du conseil et pour le public.

La directrice générale donne les résultats sommaires des écarts comparatifs de 2016 à 2017.

Il est proposé par le conseiller Éric Courteau, appuyé par la conseillère Sylvie Giroux et résolu d'accepter l'état comparatif des activités financières de fonctionnement 2016 versus 2017.

2017-174 ADOPTION DE RÈGLEMENT ET DISPENSE DE LECTURE

2017-174-1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 544 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 449 ET SES AMENDEMENTS

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Cleveland applique sur son territoire un règlement de construction et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Johnny Vander Wal, appuyé par le conseiller Claude Gendron et résolu unanimement :

Que soit adopté le règlement numéro 544, conformément aux dispositions de l'article 135 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

2017-174-2 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 545 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 447 ET SES AMENDEMENTS

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Cleveland applique sur son territoire un règlement sur les usages conditionnels et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland

 Paraphes du maire
 Paraphes de la directrice générale

ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation a été tenue le 2 octobre dernier à 19h00 sur le PREMIER projet de règlement numéro 545;

ATTENDU QUE la municipalité doit, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter un second projet de règlement afin de poursuivre la démarche de modification du règlement sur les usages conditionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gerald Badger, appuyé par le conseiller Éric Courteau et résolu

- d'adopter par la présente le SECOND projet de règlement numéro 545 sans changements, conformément à l'article 128 de la Loi.

2017-174-3 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 546 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 446 ET SES AMENDEMENTS

ATTENDU QUE la municipalité du Canton du Canton de Cleveland applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation a été tenue le 2 octobre dernier à 19h00 sur le PREMIER projet de règlement numéro 546;

ATTENDU QUE la municipalité doit, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter un second projet de règlement afin de poursuivre la démarche de modification du règlement de zonage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gerald Badger, appuyé par la conseillère Sylvie Giroux et résolu

- d'adopter par la présente le SECOND projet de règlement numéro 546 sans changement conformément à l'article 128 de la Loi.

**Procès-verbal des délibérations du Conseil
de la Municipalité du Canton de Cleveland**



AFFAIRES NOUVELLES ET SUIVIS

2017-175 CLUB DE MOTONEIGE ALLÉGHANISH – DEMANDE D’AUTORISATION POUR TRAVERSER CERTAINES ROUTES DE LA MUNICIPALITÉ – SAISON 2017-2018

ATTENDU QUE le Club de motoneige Alléghanish des Bois-Francis demande un droit de passage pour les traverses des chemins Pease, Barr, Bonnar et Saint-Cyr;

ATTENDU QUE le chemin Bonnar est un chemin fermé et non entretenu en hiver;

ATTENDU QUE le droit de traverser est conditionnel au dépôt de la preuve d’assurances responsabilité au montant de 2 000 000\$, pour la saison 2017-2018;

EN CONSÉQUENCES, il est proposé par le conseiller Johnny Vander Wal, appuyé par le conseiller Claude Gendron et résolu d’autoriser le Club de motoneige Alléghanish Bois-Francis à utiliser les traverses de routes suivantes pour les plaisirs de la motoneige au cours de la saison hivernale 2017-2018, à savoir: chemins Pease, Barr, Bonnar (chemin fermé et non entretenu en hiver) et Saint-Cyr;

De mandater l’officier municipal en voirie à procéder à l’installation de la signalisation routière indiquant aux automobilistes qu’il y a des traverses de motoneiges sur ces chemins;

QUE les responsables du Club Alléghanish des Bois-Francis soit avisé qu’ils devront faire la demande auprès du CLD du Val-Saint-François pour l’autorisation de passage sur la voie ferrée, et que le chemin Bonnar ne sera pas entretenu pour la saison hivernale. Il est bien entendu que le droit de traverser est conditionnel au dépôt de la preuve d’assurances responsabilité de 2 000 000\$, valide pour toute la saison 2017-2018.

----- INVITATION À L’OKTOBERFEST DU MAIRE DE STOKE

Les membres du conseil ne donnent pas suite à cette invitation.

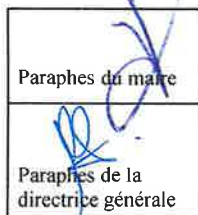
2017-176 LIGNES DIRECTRICES POUR L’ENCADREMENT DES ACTIVITÉS DE COMPOSTAGE ET RESTRICTION CONCERNANT L’UTILISATION DE SACS COMPOSTABLES

ATTENDU QUE le MDDELCC a mis à jour les *Lignes directrices pour l’encadrement des activités de compostage* en 2012, que ces lignes précisent que « pour éviter le risque d’odeur nuisible, des exigences spécifiques de traitement sont demandées. Ces exigences impliquent **le traitement des résidus alimentaires en sacs de plastique dans un bâtiment fermé avec traitement de l’air.** »

ATTENDU QUE les lignes directrices définissent ce qui correspond à un tri à la source en vrac et précisent que :

- « *Tout sac compostable est considéré au même titre que les sacs de plastiques, puisqu’il est tout aussi susceptible d’engendrer des conditions anaérobies ;*

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



- *Toutefois, les sacs en papier qui ne contiennent aucune pellicule, ou qui contiennent seulement une pellicule cellulosique, ne sont pas inclus dans cette définition, mais plutôt dans celle du « tri à la source en vrac », puisqu'ils sont moins susceptibles d'engendrer des conditions anaérobies. »*

ATTENDU QUE les installations qui traitent les matières organiques en provenance du territoire de la MRC du Val-Saint-François effectuent du compostage extérieur en milieu ouvert, ce qui implique que l'utilisation de sacs compostables n'est pas autorisée ;

ATTENDU QUE ces mêmes installations sont situées sur des propriétés où l'on retrouve déjà des lieux d'enfouissement techniques, que des distances séparatrices y sont prévues et que des programmes de gestion des odeurs y sont en application ;

ATTENDU QUE l'utilisation de sacs compostables est autorisée dans certaines villes environnantes, notamment à la ville de Sherbrooke, ce qui amène une confusion auprès de la population ;

ATTENDU QUE l'utilisation de sacs certifiés compostables, autre qu'en papier, facilite l'acceptabilité sociale des collectes de matières organiques, améliore la participation citoyenne et amenuise les désagréments possibles et reliés à ces collectes ;

ATTENDU QUE pour les secteurs industriel, commercial et institutionnel, l'utilisation de sacs compostables est un atout majeur à leur participation et au succès de l'implantation de collectes de matières organiques dans ces milieux ;

ATTENDU QUE pour les équipements de récupération des matières organiques installées dans les endroits publics (parcs, aréna, bordure de rue, etc.) ou utilisés lors d'événements ponctuels, l'utilisation des sacs compostables est essentiel pour la salubrité de ces endroits ;

ATTENDU QUE les sacs compostables sont plus abordables, plus accessibles et mieux adaptés aux équipements de récupération que les sacs de papier avec pellicule cellulosique ;

Il est proposé par le conseiller Gerald Badger, appuyé par la conseillère Sylvie Giroux et résolu

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland demande au MDDELCC de reconsidérer les restrictions reliées à l'utilisation de sacs compostables afin de permettre leur utilisation dans les lieux de compostage de catégorie 1, notamment lorsque ceux-ci sont utilisés comme recouvrement intérieur (*liner*) sans fermer le sac et dans un délai de traitement de 18 h, tel qu'autorisé dans le cas du traitement dans des composteurs thermophiles fermé de faible volume;

DE transmettre une copie de la présente résolution au ministre du MDDELCC, au député régional, à Recyc-Québec, à la MRC du Val-Saint-François ainsi qu'à la RIGDSC.

----- **DEMANDE DE MÉLANIE CHARTIER – FRAIS DE REMBOURSEMENT
SOCCER D'ÉLITE (DRUMMONDVILLE) POUR SA FILLE**

Les membres du conseil ne donnent pas suite à cette demande.

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland

Paraphes du maire
Paraphes de la directrice générale

2017-177 COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS – DEMANDE DE CONSULTATION

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Cleveland a reçu de la Commission Scolaire des Sommets, le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2018-2019 à 2020-2021;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Cleveland peut donner son avis au conseil des commissaires au sujet du plan triennal de répartition et de destination des immeubles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gerald Badger, appuyé par le conseiller Johnny Vander Wal et résolu d'émettre les avis suivants :



RAPPORT DE CONSULTATION

PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2018-2019 À 2020-2021 (RÈGLE 201 ET DOSSIER A)

INSTANCE CONSULTÉE :	MUNICIPALITE DU CANTON DE CLEVELAND		
DOCUMENTS SOUMIS À LA CONSULTATION	SYNTHÈSE DE L'AVIS		
	<small>EN ACCORD</small>	<small>EN DESACCORD</small>	<small>EN ACCORD AVEC MODIFICATIONS</small>
PLAN TRIENNAL (RÈGLE 201) Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2018-2019 à 2020-2021	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Dossier particulier en lien avec le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2018-2019 à 2020-2021	SYNTHÈSE DE L'AVIS		
	<small>EN ACCORD</small>	<small>EN DESACCORD</small>	<small>EN ACCORD AVEC MODIFICATIONS</small>
> Dossier A Maintien des écoles de cinquante (50) élèves et moins, soit les écoles primaires Saint-Laurent et Notre-Dame-de-Lourdes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

AVIS – OPINION – MODIFICATION

Nous sommes d'Avis que les Écoles qui ne servent plus dans la Ville de Richmond devraient être vendues pour d'autres utilisés.

Ce sont des frais inutiles qui font augmenter les taxes.

2017-178 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE FUSION EXPERT CONSEIL INC. POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS D'INGÉNIERIE

Il est proposé par le conseiller Éric Courteau, appuyé par le conseiller Claude Gendron et résolu d'accepter l'offre de service de Fusion Expert Conseil Inc., pour la préparation des plans et devis d'ingénierie pour l'agrandissement du garage municipal, au coût de 21 500\$ plus taxes, le tout tel que présenté dans sa soumission du 7 septembre 2017, numéro E-2320.

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



2017-179 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE BILODEAU, BARIL, LEEMING, POUR LA PRÉPARATION DES PLANS D'ARCHITECTE

Il est proposé par le conseiller Gerald Badger, appuyé par la conseillère Sylvie Giroux et résolu d'accepter l'offre de service de Bilodeau, Baril, Leeming, architectes.ca, pour l'agrandissement et la rénovation du garage municipal, le tout tel que défini dans la soumission reçue le 7 septembre 2017, incluant la précision par courriel du 22 septembre 2017, au coût de 21 700\$ plus taxes.

2017-180 CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA RÉGION DE RICHMOND – ADHÉSION 2017-2018

Il est proposé par le conseiller Claude Gendron, appuyé par le conseiller Johnny Vander Wal et résolu de renouveler l'adhésion de la Municipalité à la Chambre de commerce et d'industrie de la région de Richmond au coût de 94,86\$ taxes incluses et de nommer le maire comme délégué principal.

2017-181 CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA RÉGION DE RICHMOND – INVITATION AU LANCEMENT DE LA SAISON 2017-2018

Il est proposé par le conseiller Claude Gendron, appuyé par le conseiller Johnny Vander Wal et résolu d'autoriser la dépense de 40\$ taxe incluse pour le maire lors de sa participation au lancement de la nouvelle saison 2016-2017 de la Chambre de commerce et d'industrie de la région de Richmond.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire Herman Herbers fait mention au conseil municipal des activités qui se sont produites depuis son dernier rapport d'activités. **Monsieur le Maire remercie tous les membres du conseil pour leur participation, leur appui et leur dévouement tout au cours de ces quatre (4) dernières années, de même que qu'à tout le personnel de la municipalité.**

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

La période de questions au public a été allouée.

Durant cette période de questions, il y a eu l'intervention de messieurs Anthony Devries, Marcel St-Pierre, Fernand Leclair et Charles Brochu sur les points suivants :

- Échéancier de la procédure de règlement
 - Construction
 - Débroussaillage chemin Brown
 - Débroussaillage chemin Plante dans la partie de Saint-Claude
-

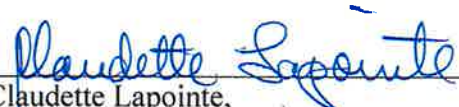
Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland

Paraphes du maire
Paraphes de la directrice générale

2017-182 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Claude Gendron et résolu que la séance soit levée à 20h09.


Herman Herbers, Maire


Claudette Lapointe,
Directrice générale / secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE CRÉDIT 2017-10

Je, soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour couvrir le montant des dépenses autorisées par le conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland aux termes des résolutions, adoptée lors de l'assemblée du 2 octobre 2017.

À Canton de Cleveland, ce 3e jour du mois d'octobre de l'an deux mille dix-sept.


Claudette Lapointe,
Directrice générale / secrétaire-trésorière

APPROBATION DES RÉOLUTIONS

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

À Canton de Cleveland, ce 3e jour du mois d'octobre de l'an deux mille dix-sept.


Herman Herbers, Maire